



PROCÈS-VERBAL N°10

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 03 juin 2025**

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – MM. Thierry ECOBICHON – Philippe LACOMBE – **Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé)** – Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé).

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**.

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°9 du 08 mai 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 08 juillet 2025 - Date limite envoi dossiers : 01/07/2025

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de

la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AULNAY - STADE ROGER CHAPEAUD 3 - NNI 170240103

Cette installation était classée en Niveau A5 SYN jusqu'au 17/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A5 SYN en date du 25/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/01/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A5 SYN jusqu'au 03/06/2035.

ST AGNANT - STADE G. GATINEAU - NNI 173080101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/05/2025.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

ST XANDRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

- AOP du 02/11/2011 (40 personnes en tribune)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2035.

ST MAIGRIN - STADE MUNICIPAL - NNI 173570101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 19/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2025.
- AOP du 19/05/2025 (150 personnes en pourtour et 210 personnes en tribunes)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *), au niveau des buts Foot à 8 et angle bas/droite.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

LEOVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 172040101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 22/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2025.
- AOP du 21/05/2025 (120 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *), au niveau des buts Foot à 8.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

CHEVANCEAUX - STADE LE CHAMP DU CHÊNE 2 - NNI 171040102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2025.
- AOP du 15/05/1997 (100 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

BOURGNEUF - STADE ALICE BONEFONS - NNI 170590101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SOUBRAN - STADE JEHENNE DEROUAULT - NNI 174300101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

ST GEORGES DE DIDONNE - STADE COLETTE BESSON - NNI 173330101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'un système d'arrosage intégré pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan de l'arrosage (RAIN BIRD)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un système d'arrosage intégré pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

MARANS – GYMNASSE INTER. AUNIS ATLANTIQUE – NNI 172189901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 21/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 2 en date du 11/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/04/2025.
- Rapport de visite du 11/04/2025 effectué par François DUPUY, membre CRTIS
- Plan de masse,

- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 04/08/2020 (300 personnes en pourtour et 200 personnes en tribunes).

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST XANDRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174140101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

AIGREFEUILLE D AUNIS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 170030101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ST-SORNIN - STADE MUNICIPAL - NNI 163530101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VILLEBOIS LAVALETTE - STADE MARCEL ALBERT - NNI 164080101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/05/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/10/2023, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 99 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.22
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

JARNAC - COMPLEXE SPORTIF DE JARNAC 4 - NNI 161670104

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 150 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2029.

JARNAC - COMPLEXE SP. DE JARNAC 3 (SYNT) - NNI 161670103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 195 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2029.

RUELLE SUR TOUVRE - Stade De Vaugelines (andré Nogues) - NNI 162910301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 168 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

AFFIEUX - STADE JEAN DAZAS - NNI 190010101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

ST HILAIRE PEYROUX - STADE DE BEL AIR - NNI 192110101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'un système de pompage pour l'arrosage du terrain pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 27/05/2025

- Plan de masse

- Plan de système de pompage

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un système de pompage pour l'arrosage du terrain pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

EGLETONS – STADE LES COMBES 1 – NNI 190730101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage de cette installation.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VILLENAVE D ORNON - STADE PIERRE BROSSOLETTE 1 - NNI 335500301

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2025.
- Rapport de visite du 23/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Plan des vestiaires
- AOP du 03/09/1997 (145 personnes en pourtour et 400 personnes en tribunes)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- **Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

HOURTIN - STADE JEAN MEIGNIE - NNI 332030101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 14/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2025.
- Rapport de Visite du 19/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention absence de vestiaire arbitre pour un Niveau T6 (art. 4.7.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

CISSAC MEDOC - STADE MUNICIPAL - NNI 331250101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2025.
- Rapport de Visite du 19/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- **Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

AMBES - STADE MUNICIPAL - NNI 330040101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2025.
- Rapport de visite du 21/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 25/10/2021 (295 personnes en pourtour et 170 personnes en tribunes assises et 135 tribunes debout)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

COIMERES - STADE MUNICIPAL - NNI 331300101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 29/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/04/2025.
- Rapport du 29/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AAC du 10/09/2010 (150 personnes en pourtour)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2035.

BUDOS - STADE MUNICIPAL - NNI 330760101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/05/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 27/05/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BARSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 330300101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 07/04/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BLASIMON - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 330570101

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 14/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 27/05/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BARIE - STADE MUNICIPAL - NNI 330270101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 27/05/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

VILLENAVE D ORNON - COMPLEXE SPORTIF DU BOCAGE - NNI 335500601

Cette installation était retirée du classement (ex Niveau T6 SYN jusqu'au 22/04/2024).

Mise en service : 22/04/2014

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 12/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/05/2025.

- Rapport de visite du 09/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 16/06/2014 (299 personnes en pourtour).
- Tests in-situ de maintien du 09/11/2021 : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/04/2031 (date de la mise en service et date des tests in-situ de maintien valable jusqu'au 22/04/2031).

1.4 Avis préalable

COUTRAS - STADE AUDEBEAU 1 - NNI 331380101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 19/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/04/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires déjà existants (2 vestiaires joueurs de 17m² et 1 vestiaire arbitre de 8m²)
- Fiche technique du revêtement (synthétique mono-filament de 40mm, remplissage sable et couche de souplesse de 23mm)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

LEOGNAN – STADE FOOT 5 PALISSADES – NNI 332385501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 16/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 28/04/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 28/04/2025
- Rapport de visite du 30/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 16/04/2035 (date de mise en service).

AMBES – STADE MUNICIPAL – NNI 330040101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 26/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 2 vestiaires arbitre de 9m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PESSAC - GYMNASSE FRANÇOIS MITTERRAND - NNI 333189901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/04/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- o Hauteur de feu : 7,0m
- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 309 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

COUSTRAS - STADE AUDEBEAU 1 - NNI 331380101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2025.

– Etude d'éclairage en date du 16/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 19,00 m
- Nombre total de projecteurs : 24 projecteurs (BVP518 (1000W) et BVP528 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 44,8
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 435 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LES TROIS MOUTIERS - STADE MONTCAILLOU 2 - NNI 862740102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 08/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BEAUMONT - STADE MICHEL BREMAUD 2 - NNI 860190102

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 07/12/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection de revêtement en vue de la création d'un terrain PN avec drainage et arrosage intégré pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 19/05/2025

- Plan de masse

- Plan de l'Aire de jeu

- Fiche Projet

- Plan de drainage (RAINBIRD)

- Plan d'arrosage

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour réfection de revêtement en vue de la création d'un terrain PN avec drainage et arrosage intégré pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

DANGE ST ROMAIN - STADE MARCEL THIOLLET - NNI 860920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 07/01/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 25/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 28/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 15,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 24,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP528 (1500W) et BVP518 (1000W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 45,7
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

INGRANDES - Stade Municipal Thierry Sivault - NNI 861110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 03/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 20/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 31/01/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 25,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BRITELINE GEN3 2 5469 702 (1238W) et GEN3 2 5469 1053 (1856W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 42
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

STE VERGE - STADE MUNICIPAL - NNI 793000101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 15/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LE PIN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 792100102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

COURLAY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 791030102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

LA RONDE - STADE MUNICIPAL2 - NNI 792320101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 18/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/04/2025.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

BRETIGNOLLES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 790500101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

COULONGES SUR L AUTIZE - STADE DU PARC 2 - NNI 791010102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 15/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

MAULEON - STADE DE SAINT AMAND - NNI 790790801

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

ST PIERRE DES ECHAUBROGNES - STADE JOSEPH BODY 2 - NNI 792890102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST MARTIN DE SANZAY - STADE MUNICIPAL - NNI 792770101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAISONNAY - STADE MUNICIPAL - NNI 790640102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 08/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SECONDIGNY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 793110102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOUILLE LORETZ - STADE MUNICIPAL - NNI 790430101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 156 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

THOUARS - STADE PHILIPPE MORIN 1 - NNI 793290101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 IM jusqu'au 06/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/05/2025 pour un classement en niveau E4 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 456 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

NUEIL LES AUBIERS - STADE ARMAND TUZELET 2 - NNI 791950102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 20/05/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite des réglages, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 251 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.73
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.88

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/06/05/2029.

2.4 Avis préalable

NIORT - STADE DE SAINT LIGUAIRE 2 - NNI 791910202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 02/05/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 5,00m mini et 6,00m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA LUX WS GEN8 (800W et 1675W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K

- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 49
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

COURLAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 791030101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 31/03/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 9,50m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AA-LUX WS GEN8 (1825W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 47
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST CLEMENTIN - STADE MUNICIPAL - NNI 792420101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/04/2025.

– Etude d'éclairage en date du 10/12/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 4,00m mini et 5,00m maxi Ligne de Touche ; 16,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 14,70m et 16,70 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (AA-LUX WS290PRC (1825W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K

- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 80 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,24
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,40

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE - STADE MUNICIPAL - NNI 791880101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 10/12/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,50m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AA-LUX WS220 (1500W), AA-LUX WS230 (1550W) et AA-LUX WS250 (1550W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 39
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MARSAC SUR L ISLE - SALLE RAFAILLAC - NNI 242569901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 16/05/2025
- Rapport de visite du 16/05/2025 effectué par M. Jacques DUMAS membre CRTIS
- Plans de Masse, Plan de l'Aire de Jeu, Plan des Vestiaires
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.2 Confirmation de classement

MAREUIL - Stade Municipal - NNI 242530101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/05/2025
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

PAYZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 243200101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SAVIGNAC LES EGLISES - STADE MUNICIPAL - NNI 245270101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST VINCENT JALMOUTIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 245110101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

THIVIERS - STADE DES LIMAGNES - NNI 245510102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

PAULIN - STADE MUNICIPAL - NNI 243170101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 22/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

COULOUNIEIX CHAMIERES - STADE PAREAU 2 - NNI 241380102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/02/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 06/03/2025
- Rapport de visite du 06/03/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- AOP du 30/12/2013 (2250 personnes en pourtour et 350 personnes en tribunes) - **Reçue, levée de réserves**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.4 Avis préalable

EYMET - STADE MUNICIPAL - NNI 241670101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 01/02/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection de revêtement en vue de la création d'un terrain PN avec drainage et arrosage intégré et Création d'un Bloc vestiaires et club house pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 19/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Fiche Projet
- Plan de drainage
- Plan d'arrosage
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 2 vestiaires arbitre de 10m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une réfection de revêtement en vue de la création d'un terrain PN avec drainage et arrosage intégré et Création d'un Bloc vestiaires et club house pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

CHATEAU L'EVEQUE – STADE MAURICE CHAMOULAUD 1 – NNI 241150101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires reçus :

- AAC du 05/05/2025 (500 personnes en pourtour, 80 personnes en tribune assises et 40 personnes en tribune debout)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

TRELISSAC – STADE FIMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101

Cette installation est classée au Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (Changement de revêtement PN, arrosage intégré et buts neufs) du 26/05/2025 effectué par Mme. Mathilde DELANNES membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

THIVIERS – STADE DU PARC – NNI 245510101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (réfection et création bloc vestiaires) du 15/05/2025 effectué par Mme. Mathilde DELANNES membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2029.

BOULAZAC ISLE MANOIRE – FOOT 5 PALISSADES LUCIEN DUTARD – NNI 240535501

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain FOOT5 PALISSADES SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Fiche Projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un terrain FOOT5 PALISSADES SYN conforme au cahier des charges FOOT5.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MARSAC SUR L ISLE - SALLE RAFAILLAC - NNI 242569901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/05/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- o Hauteur de feu : 7,0m
- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 330 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 03/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

EYMET - STADE MUNICIPAL - NNI 241670101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 21/11/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs AAA-LUX WS200 – WS220 – WS 230 (1625W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 38,5
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BEAUMONTOIS EN PERIGORD - STADE PECHGRAND 1 - NNI 240280101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 09/10/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 102 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 3,50m mini et 4,50m maxi Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 17,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

BOULAZAC ISLE MANOIRE – FOOT 5 PALISSADES LUCIEN DUTARD – NNI 240535501

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 17/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 30 m x 20 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 1,00m maxi Ligne de Touche ; 5,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 6,00 m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs (ECLATEC (330W))
- Température de couleur (kelvin) : 4000 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un éclairage pour un FOO5 PALISSADES LED de cette installation en conforme au cahier des charges FOOT5.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST LEONARD DE NOBLAT - STADE DU BREUIL 2 - NNI 871610202

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 14/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 14/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/06/2035.

ST MAURICE LES BROUSSES - STADE DE LA LANDE - NNI 871690101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/05/2025.

- Rapport de visite du 13/05/2025 effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/09/2025) :

- Fixations des filets de but cassées (art. 3.9.2 *)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et la levée de la non-conformité mineure avant le 30/09/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

CHAMBORET - STADE ROGER COUDERT - NNI 870330101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend du courrier de la Mairie en date du 09/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VEYRAC - STADE DU MAS MARTIN 2 - NNI 872020102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/04/2025 pour un classement en niveau E7 LED et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.37
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

SAILLAT SUR VIENNE - STADE JEAN ABELLO - NNI 871310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/11/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 199 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CHATEAUPONSAC - STADE ESPACE GUY BOUTINAUD - NNI 870410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 11/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 66 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 189 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LAUREDE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 401470101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/05/2025 pour un classement en niveau E5 LED et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 180 Lux **(250 Lux minimum pour une mise en service niveau E5)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41 **(≥ 0,50 minimum pour un niveau E5)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2029.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

ST PAUL LES DAX – GYMNASSE DE LINGRES – NNI 402799901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 2 jusqu'au 24/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/05/2025 pour un classement en niveau EFutsal 2 et du document transmis :

- o Hauteur de feu : 7,0m
- o Type de sources : AUTRES
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 552 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 2.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AGEN - STADE JACQUES QUEYREUR 2 - NNI 470010402

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

LE MAS D AGENAIS - STADE NORBERT TEYSSIER 2 - NNI 471590102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 23/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2025.

- AOP du 17/03/2025 (299 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *), Mât éclairage à 1,70m de la ligne de touche.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BIAS - STADE DE L' OUSTALET - NNI 470270101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'un système de drainage et d'arrosage intégré pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/04/2025

- Plan de masse

- Plan de l'Aire de jeu
- Plan du drainage
- Plan de l'arrosage (RAIN BIRD)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un système de drainage et d'arrosage intégré pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

CANCON - Stade Jean François Zanardo - NNI 470480101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 12/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'un système de drainage pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/04/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan du drainage

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un système de drainage pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

FOURQUES SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 471010101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 09/05/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'une mise en place de filets pare-ballons pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 19/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan de mise en place Pare-ballons

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une mise en place de filets pare-ballons pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AGEN - STADE SERGE LAFON - NNI 470010103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/05/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 247 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/06/2027.

AGEN - Stade Pierre Fernandez - NNI 470010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 04/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/05/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 268 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BOURNOS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 641460101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

BOURNOS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 641460102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

GELOS - STADE PASCAL GARROCQ - NNI 642370201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 19/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.3 Changement de niveau de classement

LONS - STADE MUNICIPAL - NNI 643480301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 19/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST FAUST - STADE MUNICIPAL - NNI 644780101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 09/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BIZANOS - STADE DU HAMEAU IDRON 3 - NNI 641320103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 19/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BOEIL BEZING - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 641330201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 19/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

COARRAZE - STADE MUNICIPAL - NNI 641910101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 09/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LESCAR - STADE PAUL FORT - NNI 643350201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 19/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

PAU - STADE DE L' OUSSE DES BOIS 2 - NNI 644450302

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 09/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

HASPARREN – STADE CHAPITALEA 1 – NNI 642560101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 06/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (réfection et création bloc vestiaires) du 15/05/2025 effectué par M. Jean-Claude BASORICO membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

